



FLASH INFO

« Formation spécialisée »

DREAL 3 juillet 2023

Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises

CONSTITUTION - Article 8 - préambule de 1946

La CGT obtient des avancées sur les projets immobiliers et ouvre la voie à un dialogue social normalisé à la DREAL

Projets immobiliers Metz – Châlons – Strasbourg

La CGT a imposé de discuter du point « immobilier » dès l'ouverture de la Formation spécialisée grâce à sa déclaration liminaire sans concession (ci-dessous).

Nouvelle preuve d'une certaine désinvolture, seul un point « divers immobilier » était à l'ordre du jour, sans aucun document malgré la demande unitaire. Ceci alors que les plans relatifs au « Polygone » Metz communiqués par la DREAL sont en cours d'exécution, et que toute demande de modification est désormais rejetée **sans aucune discussion possible avec les représentants du personnel**. C'est dans ce contexte, qu'un service se retrouve en « open space », sans respect de l'indispensable confidentialité inhérente à ses missions !

Grâce à l'intervention de la CGT appuyée par les autres organisations :



La DREAL est contrainte de rechercher des solutions pour éviter cet « open-space » inapproprié.

La CGT a proposé une solution-la place existe pour desserrer l'installation des agents- sans faire poser de nouvelles cloisons : il y a 133 m² d'espace de « co-working » et 3 bureaux doubles « de passage » au 4^{ème} étage (direction DREAL)



Le Directeur DREAL s'est engagé à réunir une Formation spécialisée spéciale « Polygone » et « Blum » fin septembre, et à rediscuter des plans en réunion informelle préalable début septembre.

La CGT a rappelé l'engagement de la part du **Préfet 57**, qu'a obtenu l'intersyndicale Polygone le 20 juin, de faire une Formation spécialisée concernant le site

« Polygone ». Elle permettra de discuter des sujets santé sécurité et conditions de travail, de manière transversale et avec une vision globale pour le site.



Concernant le regroupement « Patton-Blum », l'intervention de la CGT avait conduit à une réunion informelle début juin avec la direction locale, qui s'est avérée très utile sur plusieurs points (cf notre Flash info du 7 juin)

La CGT a obtenu du directeur que, dès l'arrêt prochain des plans « Blum », ceux-ci soient transmis aux représentants du personnel. Ils pourront ainsi poursuivre la discussion si nécessaire avant que les décisions ne soient prises.

Retour d'expérience incendie «Rotonde, novembre 2022 »

La CGT a partagé le constat de la mission « Prévention », alors que le risque « incendie » est plus que jamais d'actualité. Il est urgent :

- **de renforcer l'équipe « prévention » par le recrutement d'un Assistant de prévention à Metz.** Ce à quoi le Directeur se refuse malgré la demande unanime et les arguments des organisations syndicales ;
- **de repartir sur un programme de formation et d'exercices incendie**, à minima 2 fois par an sur chaque site, comme le demande le Code du travail

Plan d'action « qualité de vie au travail »

La CGT constate que concernant le Service Transports / RTR, l'issue favorable était celle qu'elle préconisait depuis le début, et qu'une fois de plus, le dialogue social s'est avéré utile dans une situation très dégradée. La CGT espère qu'à l'avenir, la direction DREAL utilise la marge de manœuvre dont elle peut disposer si elle en a la volonté : plus de transparence et de concertation dans le processus de promotion, ne pas « enterrer » certaines situations ...

***La CGT souhaite que, dans un avenir proche,
le rôle des représentants du personnel et l'avis des agents
soient désormais mieux respectés par la direction DREAL***



Rejoignez la CGT DREAL Grand-Est !

[Assemblée Générale 14 Septembre 2023 | Intranet DREAL Grand Est \(rie.gouv.fr\)](#)

Tél. : 03 87 56 42 15 – 06 30 34 18 09

cgt.dreal-grand-est@i-carre.net



**DECLARATION LIMINAIRE CGT ECOLOGIE Grand-Est
FS SSCT DREAL 3 Juillet 2023**

Monsieur le Directeur de la DREAL G-Est,

Lors de la première « FS » DREAL du 30 mai, vous aviez rejoint notre constat que l'ODJ était décousu, et accédé à notre demande de regrouper les points de façon logique, ce qui nous a permis de tenir des débats construits.

Quelques jours après cette « FS », la préfecture de Moselle publiait sur l'espace numérique « RESANA », des plans des 4 étages du bâtiment de la DREAL dans le cadre du projet immobilier « Polygone » Metz.

Les travaux dans le bâtiment qui nous sera livré au premier trimestre prochain, sont en cours d'exécution selon ces plans et toute demande de modification est désormais rejetée.

Pourquoi, alors que les plans ont été validés et travaillés par les chefs de service, dans certains cas avec les agent-es, alors que la direction a validé et transmis des plans définitifs à la préfecture pour exécution, ce point n'est même pas mentionné à l'ODJ de la présente formation, et simplement mentionné en « points divers immobilier » sans aucun plan joint ??

Pourquoi, malgré deux réunions informelles avec le SG, n'avez-vous jugé utile, aucun moment,, Monsieur le Directeur, de discuter les plans avec nous ?

Le décret du 20/11/2020 relatif aux CSA, ne prévoit pas de déroger à la Constitution, et d'enterrer toute forme de dialogue social

Nous vous rappelons les Articles suivants :

Article 68

La formation spécialisée examine (...) les questions relatives à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, (...) à l'amélioration des conditions de travail

. Le président, à son initiative ou à la demande de la moitié des représentants du personnel et après avis du secrétaire de la formation spécialisée, décide de soumettre au vote tout ou partie de ces questions.

Article 69

La formation spécialisée est consultée (...) sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail

Face à ce que nous ressentons comme une nouvelle marque de mépris des représentants du personnel, comme un nouvel abus de pouvoir, nous proposons aux autres organisations syndicales qui siègent avec nous, de saisir le CSA-M et le Ministre directement, ainsi que le Préfet de Moselle, afin d'essayer de comprendre pourquoi, une telle opacité de la part de la direction DREAL G-Est.

Cela serait une première étape pour contester, certaines décisions prises dans notre dos, qui menacent les conditions de travail de certain-es agents, voire leur santé

Nous exigeons conformément au Décret :

1/ que l'aménagement du bâtiment DREAL du projet Polygone, acté depuis un mois jusque dans la répartition fine des bureaux, soit soumis au vote de cette FS

2/ nous demandons au SG d'aller chercher les plans qui auraient du nous être soumis bien avant cette réunion, à défaut nous avons affiché au mur, le plan d'un étage qui mérite une discussion approfondie.

Les représentants CGT à la FS DREAL G-Est

Metz le 3 Juillet 2023